

Le besoin financier reste le grand critère du soulagement requis en matière de prix bien qu'il faille accorder plus de poids qu'auparavant à d'autres considérations. La fixation de prix stimulants est un élément qui intervient un peu plus surtout dans le prix des produits agricoles et des matériaux de construction en raison de l'urgente nécessité d'accroître la production. Dans le cas de certaines denrées normalement exportées en quantité, il est tenu compte du fait que les prix domestiques sont bien au-dessous des prix d'exportation et de la situation financière des producteurs concernés.

Le nombre grandissant des rajustements de prix au stade de la fabrication en 1946 rend de plus en plus difficile la tâche de régler chaque augmentation requise au stade de la distribution. Aussi faut-il établir des méthodes normales pour régler les augmentations de prix qui en résultent chez le grossiste et chez le détaillant. La pratique habituelle est d'établir des prix maximums en fixant des majorations maximums pour le gros et le détail au lieu d'établir des prix maximums déterminés. Cette réglementation des majorations est appliquée à un grand nombre d'articles, y compris le cuir et les textiles, les articles en métal et les marchandises durables; en novembre 1946, elle est aussi appliquée à certains aliments principaux.

Les prix supérieurs pratiqués à l'étranger suscitent de nombreux problèmes de réglementation au Canada. Une révision de la politique des prix à l'égard de marchandises importées s'impose pour aider au rétablissement de relations commerciales normales. Une méthode plus flexible, qui consiste à fixer le prix des importations au moyen de majorations est inaugurée en février 1946 et sa portée est étendue en juillet 1946. En juillet également le dollar canadien est rétabli au pair du dollar américain, ce qui a pour effet de réduire le coût des importations d'environ 10 p. 100. La pression exercée sur les prix maximums par les prix à l'étranger se trouve en partie réduite, mais cet effet est plus que neutralisé par des augmentations de prix aux États-Unis et sur les marchés mondiaux.

Rajustements de prix.—Un grand nombre d'importants rajustements de prix ont lieu en 1946 et au début de 1947. Plusieurs résultent des mesures adoptées pour supprimer la réglementation—l'élimination ou la réduction des subventions et des pertes commerciales; ces rajustements sont exposés à la section des subventions. En dehors des changements apportés aux subventions, le principal facteur des rajustements de prix durant cette période est l'effet du coût plus élevé de la main-d'œuvre et des matières premières. C'est ainsi que sont autorisées des augmentations du prix des repas, des chaussures en caoutchouc, des vêtements de travail, des radios, des meubles, des réfrigérateurs électriques, des poêles à bois et à charbon, des fournaies à air chaud et des véhicules automobiles. Plusieurs rajustements de prix, comme pour le cuivre, le plomb et le zinc et les produits de la pulpe et du papier, sont effectués en considération des vastes écarts entre les prix domestiques et d'exportation et de la situation financière des producteurs concernés. D'autres augmentations de prix, comme pour le beurre et le bœuf, sont autorisées en vue d'assurer la production nécessaire. La fixation d'un prix stimulant est un des éléments qui a motivé le rajustement du prix de plusieurs matériaux de construction. quelques-uns des rajustements importants effectués durant la période* sont exposés ci-dessous.

En janvier 1947, une augmentation est autorisée du prix des repas contenant de la viande, du poisson, de la volaille ou des œufs et servis dans les restaurants, les hôtels et autres salles à manger publiques. Les frais d'exploitation ont tellement

* Les augmentations importantes à l'égard du fer et de l'acier et de la machinerie agricole en avril 1946 sont exposées à la p. 382 de l'Annuaire de 1946.